

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 669 rendant exécutoire la délibération n° 237 de la Commission permanente de l'Assemblée territoriale de la Côte Française des Somalis en date du 3 juin 1961.

n° 669

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
5 décembre 1961

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1961

Date du numéro
30 juin 1961

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 237 de la Commission permanente de l'Assemblée territoriale de la Côte Française des Somalis en date du 3 juin 1961 accordant des indemnités fori faitaires représentatives de frais de mission et de voyage aux membres de l'Assemblée territoriale chargés de mission en France. Art. 2. —Le Ministre des Finances, des Affaires économiques et du Plan et le Trésorier-payeur de la Côte Française des Somalis sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besomr-sera.

Pour le Chef du Territoire en mission :Le Secrétaire Général p.i.chargé de l'expédition des Affaires courantes,Guy FENARD.